

# Flash Info



## N° 8 - Janvier 2017



**Chères Donoises, Chers Donois,**

Vous le savez, la sécurité est l'une des priorités de notre mandat.

Une police municipale, une circulation plus maîtrisée,... sont des actions mises en place pour l'améliorer.

Cependant, n'oubliez pas que la sécurité est avant tout l'action de tous.

N'hésitez jamais à venir nous faire part de vos inquiétudes à ce sujet.

**Bonne lecture à tous.**

Madame Elisabeth TOURBIER-LEMAIRE  
1ère Adjointe au Maire

### **Police Municipale intercommunale Donoise et Sainghinoise**

- Suite à la convention signée fin décembre avec Sainghin en Weppes, **la police municipale intercommunale se met en place dès le 1er février 2017.** Vous trouverez toutes les informations nécessaires au dos de ce flash info dédié à la sécurité.
- La police municipale est joignable aux coordonnées suivantes et une permanence est à votre disposition à Sainghin en Weppes :

Mairie de Sainghin en Weppes  
1 Place du Général de Gaulle,  
59184 Sainghin-en-Weppes

#### **Permanences :**

Du lundi au jeudi  
de 9h à 12h et de 13h à 16h.  
Le vendredi de 13h à 16h.

#### **Contacts :**

Téléphone : 03.20.58.17.42  
Mail : [police@sainghin-en-weppes.fr](mailto:police@sainghin-en-weppes.fr)



# Comment et pour quelles missions ?

Deux policiers municipaux interviendront sur notre territoire dès le mois de Février 2017.

Dans un premier temps, une campagne de sensibilisation sera mise en place afin que chacun prenne connaissance et conscience de cette nouvelles mesure.

La responsabilité de tous est engagée face aux dangers et à l'insécurité de la vie quotidienne.

**Ainsi, dès le 1er mars,  
tout contrevenant aux règles établies  
dans la commune se verra verbalisé.**

Les policiers municipaux préservent et assurent l'ordre, la sécurité et la salubrité publique sous l'autorité du Maire.

**Ils rédigent les arrêtés municipaux, tels que : la mise en priorité à droite, la création de la zone bleue ou encore l'interdiction de stationnement des caravanes sur notre territoire et en assurent l'application.**

**Ils relèvent les infractions au stationnement, au code de la route, au code de la voirie routière, la circulation routière et interviennent en cas de besoin...**

Un partenariat sera évidemment mis en place avec le dispositif de voisins vigilants. Ce nouveau service de police de proximité gèrera également l'opération « tranquillité vacances ».

Les temps de patrouilles lors de leur présence sur la commune permettront aussi d'apporter une aide ponctuelle ou un temps de dialogue aux administrés. Ils pourront informer les propriétaires de chiens sur leurs devoirs et les verbaliser si nécessaire, ou sur la lutte anti bruits par exemple.

Pour résumer, cette nouvelle mesure de sécurité prise pour notre village permettra une gestion rassurante simplifiée pour les administrés faces aux diverses nuisances auxquelles nous pouvons être confrontés dans notre vie quotidienne.

Nous pourrons ainsi **INTERVENIR, REGLER et EVITER**, grâce à la prévention : la petite délinquance, les mésententes de voisinages, les problèmes de circulation, la régulation du stationnement ou encore les nuisances sonores.

